



PROJET PÉDAGOGIQUE – SECTION SKI ALPIN

Ce projet pédagogique respecte le projet éducatif (projet associatif) de l'association Pyrénéa Sport dans la tradition d'un club de loisirs.

Cf. Annexe 1

DATE DE RÉDACTION

Rédigé le 01/10/2020,

PÉRIODE D'APPLICATION

Saison 2020-2021

CO-PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION PYRÉNÉA SPORTS

Thibault GAFFET et Fabienne SAUBION

PERSONNE DÉSIGNÉES COMME RÉFÉRENTS DE LA SECTION SKI par « PYRÉNÉA SPORTS »

Hugues CARRÉ, référent de la section ski

Isabelle MERCADER, référent adjointe de la section ski

Patrick BADY, référent trésorier

Claire CARRÉ, référent secrétariat

PUBLIC ACCUEILLI

Adhérents de l'association « Pyrénéa Sports », licenciés à la Fédération Française de ski :

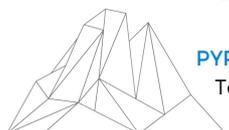
- Enfants de 5 ans révolus, accompagnés d'un adulte référent (responsable légal, parent proche, ami)
- Enfants de 6 à 17 ans
- Adultes

NATURE ET CONDITIONS DES ACTIVITÉS

Apprentissage de la glisse en ski ou snowboard le samedi ou en stage

Pratique des différents types de glisse :

- Ski loisirs (niveau débutants à Flèche)
- Snow loisirs (niveau S3)
- Ski toute neige (à partir du niveau étoile d'Or)



PYRENEA SPORTS 12 rue des bains « le hédas » - 64000 PAU

Tél. : 05 59 27 23 11 | pyrenea@pyreneasports.com | www.pyreneasports.com

Sports et loisirs de montagne | Association loi 1901 fondée en 1939 par Simon et Suzanne Bacarisse

- Ski Compétition (à partir du niveau étoile d'Or)
- Ski Freestyle (à partir du niveau étoile d'Or)

Activités encadrées par des moniteurs fédéraux diplômés MF1, MF2, MME, Entraîneur et des accompagnants.

Le fonctionnement des différentes activités est coordonné par les bénévoles dans une conception d'ensemble qui intègre compétition, loisir jeunes et adultes.



OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE LA SECTION SKI LOISIRS

Apprentissage visé	Objectifs	Moyens pédagogiques
Autonomie de comportement dans le milieu montagnard	Découvrir la neige et les activités de glisse dans le respect du milieu montagnard	<p>Lors des sorties ski/snowboard à la journée et stage de ski/snowboard, cours théoriques par des moniteurs fédéraux diplômés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différents types de neige et les conséquences sur la pratique, la formation de la neige et ses transformations, - les dangers de la montagne et des avalanches, - les conditions atmosphériques - le respect de l'environnement <p>Pratique des cours sur différents terrains de jeux (pistes balisées et Snow parc), avec différentes contraintes</p> <p>Proposition de différentes pratiques du ski :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loisirs - Compétitions - Freestyle - Toute neige
	Intégrer le vocabulaire spécifique à la pratique des sports de glisse	Lors des samedis à la neige et stage de ski/snowboard : Immersion avec des moniteurs fédéraux utilisant le vocabulaire adapté
	Gérer son équipement (matériel de ski)	Lors des samedis à la neige et stage de ski/snowboard : <ul style="list-style-type: none"> - Cours sur l'entretien du matériel

Apprentissage visé	Objectifs	Moyens pédagogiques
		<ul style="list-style-type: none"> - Identification du matériel personnel (nom, prénom) - Responsabilisation de chaque enfant sur son matériel individuel
Autonomie dans la gestion de la sécurité	Se respecter soi-même et les autres	Lors des samedis à la neige et stage de ski/snowboard : <ul style="list-style-type: none"> - Cours théorique et pratiques sur les règles de sécurité (Stationnement sur les bords de piste hors de danger, Lecture des panneaux de signalisation sur les pistes, trajectoire, priorité, secours...)
	Automatiser et comprendre les règles de sécurité sur les pistes, Snow parc, hors-piste et des remontées mécaniques.	Lors des samedis à la neige et stage de ski/snowboard : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des remontées mécaniques (télécabines, télésièges, téléski) lors des samedis à la neige et stage de ski - Apprentissage des dangers du hors-piste - Cours théorique et pratique sur la signalétique des pistes (plan des pistes) ; repérage sur la station (plan des pistes/terrain) - Respect des consignes
	Évaluer les dangers pour réduire les risques : contrôler et adapter sa vitesse	Lors des samedis à la neige et stage de ski/snowboard, cours pratiques et théoriques sur les techniques : <ul style="list-style-type: none"> - Attitudes d'urgence d'arrêt et d'évitement

Apprentissage visé	Objectifs	Moyens pédagogiques
		<ul style="list-style-type: none"> - « code de bonne conduite du skieur » - Connaissances des règles individuelles et collectives de sécurité - Conduite à tenir en cas d'accident - Conduite à tenir quand on est perdu - Adaptation sa vitesse
Maîtriser et respecter son corps :	Découvrir une nouvelle motricité : glisse pilotage et équilibre	Cours pratiques lors des samedis à la neige et stage de ski : <ul style="list-style-type: none"> - techniques d'arrêt - choix d'un itinéraire de glisse - adaptation de sa motricité aux conditions de terrain et aux conditions atmosphériques Activités physiques intérieures et extérieures (ski forme) : <ul style="list-style-type: none"> - rollers - parcours de motricité et d'équilibre - (...)
	Découvrir et appréhender les sensations de glisse	Cours pratiques lors des samedis à la neige et stage de ski Découverte et pratique des différentes disciplines alpines (Géant, spécial, vitesse, ski cross, air bag...)

Apprentissage visé	Objectifs	Moyens pédagogiques
	Gérer ses émotions : concilier plaisirs et respect de soi-même sur tout type de neige et de terrain balisé	Cours ludiques, adaptés aux capacités physiques et cognitives des enfants, encadrés par des moniteurs fédéraux, lors des samedis à la neige et stage de ski : <ul style="list-style-type: none"> - Activité loisirs - Activité compétitions - Activité freestyle - Activité toute neige
	Ménager des temps de repos et de récupération	Aménagement de temps de repos lors des samedis à la neige Planning avec temps de repos lors du stage de ski Cours théoriques sur l'hygiène de vie
	Exprimer tout son potentiel dans le cadre d'une pratique de loisirs	Définition d'objectifs à atteindre par les enfants (de la classe accueil à la compétition) Entraînement physique pour l'activité compétition en salle ou roller en extérieur
Formation technique	Augmenter son niveau technique et son engagement en sécurité	Cours pratiques adaptés à plusieurs niveau et objectifs (découverte, toute neige, freestyle, compétition) lors des samedis à la neige et stage de ski et snowboard
	Développer de nouvelles capacités techniques pour augmenter les sensations de glisse et de vitesse.	Cours pratiques adaptés à plusieurs niveau et objectifs (découverte, toute neige, freestyle, compétition) lors des samedis à la neige et stage de ski et snowboard

Apprentissage visé	Objectifs	Moyens pédagogiques
	Adapter sa technique par rapport aux conditions extérieures	Cours pratiques adaptés à plusieurs niveau et objectifs (découverte, toute neige, freestyle, compétition) lors des samedis à la neige et stage de ski et snowboard

LES OUTILS D'INFORMATION ET DE RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Affiches

Courriels

SMS, WhatsApp

Site internet

Réseaux sociaux

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Cf. annexe 2

LA RÉPARTITION DES TEMPS RESPECTIFS D'ACTIVITÉ ET DE REPOS : JOURNÉE TYPE SAMEDI SKI

7h45	RDV à Pau, 5 Allée du Grand Tour Accueil, appel et montée dans le car
8h	Départ de Pau
8h15	RDV À Gan, arrêt de bus, avenue des Pyrénées (face au garage Mounat) Accueil, appel et montée dans le car, départ
8h00 à 9h15	Trajet jusqu'à la station (possibilité d'arrêt à Bielle)
9h15 à 9h45	Mise en tenue et collation
9h45 à 12h30	Pratique du ski ou snowboard par groupe de niveau
12h30 à 13h30 voire 14h	Déjeuner, repos Départ échelonné en fonction de la fatigue du groupe
14h à 16h30	Pratique du ski ou snowboard
16h30 à 16h50	Rangement du matériel, et changement de tenue, chargement du matériel dans les cars
16h50	Montée dans le car et appel
17h00 à 18h15	Trajet Arrêt à Bielle Arrêt à Gan à 18h



18h15 - 18h30	Arrivée, retour d'informations aux parents Fin d'activité
---------------	--

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Elle est constituée d'adhérents bénévoles à l'association « Pyrénéa sport » et n'est pas rémunérée.

Les moniteurs des activités ski loisir possèdent le « moniteur fédéral » MF1 ou le MF2 à jour

Les moniteurs des activités snowboard possèdent le diplôme « MF1 » ou le « MF2 » à jour

Les moniteurs des activités toute neige possèdent le diplôme « MME » à jour

Les moniteurs des activités compétition possèdent le diplôme « entraîneur fédéral » à jour

Les moniteurs des activités physiques du mercredi possèdent le module « ski forme » à jour

Les moniteurs des activités freestyle possèdent le diplôme « MF1 Freestyle » ou « MF2 Freestyle »

Les moniteurs non diplômés sont en binôme avec un moniteur diplômé

Les accompagnants participent aux journées « accompagnant » proposées par le Comité formation du Comité Ski Pyrénées Ouest CSPO

En cas de manque de moniteurs, l'association pourra faire appel à des moniteurs professionnels rémunérés, ou mutualiser les moyens humains avec un club fédéral ou sportif.

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT SECTION SKI ET SON ADJOINT

Les missions sont de :

- De veiller à l'application du présent projet ;
- De garantir le bien-être et l'intégrité physique et morale des enfants ;
- De garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;
- De coordonner et d'encadrer l'action de l'équipe pédagogique ;
- De constituer les groupes de niveau et vérifier le respect des normes d'encadrement imposées par la Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale ;
- D'inscrire les moniteurs volontaires aux formations proposées ;
- D'assurer les relations avec les membres du bureau de « Pyrénéa sports »,
- De gérer les relations avec les prestataires ;
- D'assurer la communication avec les parents (écrite et orale)
- De coordonner l'activité administrative générée par l'activité ski loisir et réalisée par la secrétaire salariée de l'association « Pyrénéa sport »
- D'organiser les déplacements et hébergements



- D'inscrire les enfants aux compétitions et/ou passage des tests
- Cogestion avec l'entraîneur, des relations avec les autres clubs pour le partage des pistes ou mutualisation des moyens

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT TRÉSORIER

Le référent trésorier présente un budget prévisionnel de la saison au trésorier de l'association « Pyrénéa Sport ».

Ce budget présente les recettes et dépenses liées à la section ski alpin (sorties du samedi, stages, compétition, remise des médailles, activités exceptionnelles, matériel pédagogique collectif,...)

Le référent trésorier vise les factures qui correspondent au budget prévisionnel.

Il présente les dépenses exceptionnelles qui pourront être supportées par l'association, sous réserve de l'accord du bureau « Pyrénéa Sports ».

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT SECRÉTAIRE

Les missions sont de :

- De participer à la rédaction des projets pédagogiques (stage et saison) ;
- Convoquer les réunions de l'équipe pédagogique ;
- Rédiger les compte-rendu des réunions pédagogiques ;

LES MISSIONS SPÉCIFIQUES DE L'ENTRAÎNEUR (EN PLUS DU RÔLE DE MONITEUR)

L'entraîneur doit posséder un diplôme d'entraîneur fédéral en cours de validité.

Il est le référent de l'activité compétition :

- Communication avec le référent section ski et/ou son adjoint
- Proposition du calendrier des participations aux compétitions régionales et/ou inter-régionales, qui seront prises en charge par l'association.
- Accompagnement aux compétitions prévues dans le calendrier validé par le bureau « Pyrénéa sports »
- Encadrement des entraînements compétitions
- Cogestion avec le référent de la section ski ou son adjoint, des relations avec les autres clubs pour le partage des pistes ou mutualisation des moyens
- Proposition d'achats de matériel spécifique au bureau référent
- Pour toute activité exceptionnelle (stage compétiteur), proposition d'un projet éducatif et du budget prévisionnel afférent au bureau référent.
- Gestion du matériel collectif « compétition »
- Animation des activités « ski forme »



LE RÔLE DES MONITEURS FÉDÉRAUX ET ACCOMPAGNANTS

Les moniteurs doivent posséder un diplôme MF1 ou MF2 en cours de validité.

Les moniteurs fédéraux et accompagnants contribuent à :

- Veiller à l'application du présent projet ;
- Garantir le bien-être et l'intégrité physique et morale des enfants ;
- Garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;

Les moniteurs et accompagnants sont responsables des enfants lorsqu'ils montent dans le car et jusqu'à ce qu'ils soient confiés à un adulte responsable. De ce fait leur responsabilité est engagée durant les temps de trajets, l'activité de ski, les temps de repas, les temps de pause, etc...

Avant l'activité ski, les moniteurs et accompagnants accueillent les enfants à Pau ou Gan ou Bielle. Ils font l'appel dans le car.

Pendant l'activité ski, les moniteurs et accompagnants sensibilisent les jeunes à la pratique de l'activité : présentation du milieu montagnard, du matériel utilisé, modalités d'organisation de la séance...

Les moniteurs ou accompagnants vérifient que les enfants de la classe accueil à la classe 2 portent le brassard « Pyrénéa » sur les pistes. Ils récupèrent le brassard en fin de sortie.

Durant la journée, le rôle des moniteurs est :

- D'encadrer la séance : observation, consignes, régulations, sécurité, aide les jeunes à s'équiper. Il assure la pratique du ski (séance du matin et de l'après-midi) dans le respect du niveau de pratique de l'enfant et des règles de sécurité.
- De favoriser le bien-être des enfants ;
- D'organiser la vie collective (chargement et déchargement du matériel dans le car, accompagnement à la mise en tenue adaptée des enfants, collation, temps de repas, repos, gestion des trajets, s'assurer du bon état de l'équipement de chaque enfant)
- De sensibiliser les enfants au respect du milieu montagnard, des locaux, du matériel mis à disposition et des personnes
- D'assurer une présence continue ;
- De tenir compte à tous moments des besoins, des capacités, et des rythmes de chacun ;

Après l'activité leur rôle est d'accompagner les jeunes pour le rangement du matériel, les accompagner au car, et transmettre les informations importantes au référent de la section ski et/ou son adjoint.

Les moniteurs sont invités à participer aux activités proposées par les commissions du comité régional.



LES TEMPS DE CONCERTATION DE L'ÉQUIPE DE MONITEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Une réunion de préparation avant la saison

Une journée ou WE pédagogique

Une réunion de préparation avant chaque stage

Un bilan en fin de saison

Une assemblée générale

LES MODALITÉS D'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil d'enfants en situation de handicap sera étudié au cas par cas car la pratique du ski peut être une activité à risques. Elle peut nécessiter :

- le renforcement de l'équipe de moniteurs par une personne ayant les compétences pour gérer du handiski
- l'adaptation des horaires de l'accueil...

LES MODALITÉS TARIFAIRES

Adhésion et licence

- Tous les participants aux sorties samedi neige doivent s'acquitter du montant forfaitaire pour la saison complète 2019-20 (cf tarif ci-dessous)
- Tout élève, qui n'a jamais été licencié FFS, doit adhérer à Pyrénéa. Il peut bénéficier alors du pass découverte et de la gratuité pour le transport, les chaussures de ski, les skis, bâtons et casque et le forfait. Après cette journée, s'il souhaite participer aux activités de la saison, il devra s'acquitter du forfait saison comprenant la licence FFS, l'adhésion au club « Pyrénéa sports » et les sorties du samedi.
- Tous les moniteurs et accompagnants doivent être licenciés à la FFS et doivent s'acquitter du montant de la cotisation FFS encadrant avant leur première sortie.
- Tous les compétiteurs devront s'acquitter d'un montant défini dans le budget prévisionnel pour les frais spécifiques liés à la compétition (matériel spécifique, collation, moniteur ESF pour entraînement spécifique, etc...)

Formation

Les moniteurs qui participent à une formation MF1 s'acquittent des frais de formation.

Ce montant est remboursé sur justificatif lorsque le moniteur a réalisé :

- Soit 8 sorties minimum (hors stage) avant la saison qui précède la formation et 8 sorties minimum (hors stage) durant la première saison qui suit la formation.
- Soit 16 sorties après la formation



Les moniteurs qui participent à une formation MF2 ou entraîneur ou modules complémentaires ou recyclage s'acquittent des frais de formation.

Ce montant est remboursé sur justificatif lorsque le moniteur a réalisé 8 sorties minimum (hors stage) durant la première saison qui suit la formation.

Tarif des sorties du samedi pour la saison 2020-21

	Enfant 6-17 ans loisirs	Enfant né en 2006 et après en compétition	Adultes né avant avril 2003 Loisirs	Enfant né entre 2003 et 2006 en compétition
Trajets (A/R)	300€	425€	580 €	450 €
Forfaits				
Encadrement et collation				
Un passage de test				
Licence FFS + Assurance base				
Adhésion au club				

	Non adhérent	Moniteur	Enfant de moniteur
Un trajet (A/R) en bus	15 €	0€	6 €
Forfait	Non concerné	0€	0 €
Encadrement et collation	Non concerné	Non concerné	5,50€
Un passage de test	Non concerné	Non concerné	16€

La ligne « encadrement et la collation » couvre les frais de formation de moniteur, les tickets restaurant, la collation, réunion pédagogique.

Tout moniteur ou accompagnant ayant réalisé 8 sorties (hors stage) bénéficie du remboursement du montant d'un entretien de son matériel (fartage, affutage) dans la limite de 30 €



Pour chaque sortie réalisée, le moniteur ou l'accompagnant bénéficie d'un ticket restaurant d'un montant de 6,50 €

En fin de saison, si la section n'a pas pu organiser plusieurs sorties pour cause de météo, intempérie ou fermeture des stations, le bureau pourra alors décider de rembourser une partie des sommes non engagées.

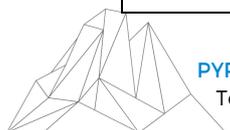
Toute demande de remboursement est exceptionnelle. Elle sera étudiée par le bureau et validée par les co-présidents

Compétition

Compétitions prises en charge financièrement par Pyrénéa Sport

- L'entraîneur présente un calendrier des compétitions qui seront prises en charge financièrement par Pyrénéa avec un budget afférent, dans la limite de 5 compétitions par saison par catégorie.
- Le bureau référent valide ce calendrier.
- Les droits d'inscriptions et forfaits des compétiteurs, entraîneur, moniteurs et accompagnateurs licenciés FFS, sont payés par l'association « Pyrénéa Sports »
- Les déplacements des compétiteurs, entraîneur, moniteurs et accompagnateurs licenciés FFS, sont pris en charge par l'association « Pyrénéa Sports » selon les conditions suivantes :

	Déplacements dans les Départements 64 & 65	Déplacements hors des Départements 64 & 65
Moniteurs et accompagnateurs FFS (imposables)	Pas de remboursement mais peuvent demander un reçu fiscal sur la base d'un don fait au club	Remboursement au frais réels sur justificatif (essence et péage) <u>ou</u> peuvent demander un reçu fiscal sur la base d'un don fait au club
Parents adhérents club (imposables)	Pas de remboursement mais peuvent demander un reçu fiscal sur la base d'un don fait au club	Remboursement au frais réels sur justificatif (essence et péage) <u>ou</u> peuvent demander un reçu fiscal sur la base d'un don fait au club
Moniteurs et accompagnateurs FFS (non imposables)	Remboursement Sur la base du coût du trajet pris en référence sur Mappy.fr	Remboursement au frais réels sur justificatif (essence et péage)
Parents adhérents club (non imposables)	Remboursement	Remboursement



	Sur la base du coût du trajet pris en référence sur Mappy.fr	au frais réels sur justificatif (essence et péage)
--	--	--

- Les frais de location de minibus sont pris en charge par Pyrénéa Sport :
si le nombre de compétiteurs participants est égal ou supérieur à 6
Et si le nombre d'encadrants (entraîneur, moniteurs et accompagnateurs licenciés FFS) est égal 2
Et si la compétition a lieu hors département 64 et 65.
- Les frais d'hébergement, de repas et autres frais divers restent à la charge de chacun des participants ou accompagnants (entraîneur, moniteurs, compétiteurs, accompagnateur FFS, parents...)
- Les moniteurs et accompagnateurs FFS accompagnant une sortie bénéficieront d'un ticket restaurant.
- L'hébergement et la restauration (hors des départements 64 et 65) des compétitions se déroulant sur deux journées et plus, de deux encadrants sont pris en charge par Pyrénéa Sport dans la limite de 50€ en pension complète, ou 15€ par repas et 35€ par nuitée.

Compétitions à la charge des compétiteurs (compétitions hors calendrier validé)

- Les droits d'inscription et forfaits aux compétitions non prévues dans le calendrier, sont payés par les responsables légaux des compétiteurs.
- Les forfaits des entraîneurs, moniteurs, accompagnateur FFS sont pris en charge par Pyrénéa Sport.
- Pour les participants il est conseillé de s'organiser en co-voiturage pour limiter l'impact environnemental.
- Les frais d'hébergement, de repas et autres frais divers restent à la charge de chacun des participants (entraîneur, moniteurs, compétiteurs, accompagnateur FFS, parents...)

Achat de matériel spécifique à la compétition



Si la trésorerie du club et le budget (prévisionnel) de l'activité le permet, le matériel collectif est acquis par le club après la présentation d'un projet (objectifs, besoins et devis) validé par le bureau référent.

Ce matériel fait partie du patrimoine de Pyrénéa Sport.

- Les équipements individuels ne sont pas pris en charge par l'association
- Tout compétiteur ou bénévole peut rechercher l'aide de sponsors personnels, au titre de sa visibilité personnelle, et contracter avec ceux-ci à titre individuel, dès lors que ces aides ne viennent pas empêcher des partenariats qui pourraient s'appliquer à Pyrénéa sport.
- L'achat de matériel non prévu dans le budget prévisionnel est soumis à l'accord du référent de la section ski.
- Pour bénéficier d'un blouson Pyrénéa (valeur approximative de 170€), le responsable légal doit :
 - Soit s'acquitter du montant de la location du blouson de 40€ et d'une caution de 50€ restituée en fin de saison si le blouson est en bon état ;
 - Soit acheter le blouson
- Les recettes financières de sponsors ou de mécènes obtenues par les bénévoles sont versées à la trésorerie du club et contribuent à l'équilibre du budget de l'activité.

Stage compétition

L'entraîneur propose un projet pédagogique avec nombre de participants compétiteurs et accompagnateur FFS, avec un budget équilibré.

Stages

- Stage de carnaval : Les frais de pension complète et d'hébergement sont pris en charge intégralement par Pyrénéa sport pour les moniteurs, entraîneurs, accompagnateurs FFS.
- Autres stages : Les moniteurs, entraîneurs, accompagnateurs FFS participent financièrement sur la base de 30% des frais de pension complète et d'hébergement.

LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT

Il est présenté lors de la réunion de préparation de la saison de la section ski alpin.



RÈGLEMENT SORTIES SAMEDIS NEIGE | Saison 2020 - 2021

Pour le bon déroulement des samedis neige, ce règlement précise les droits et devoirs de tous les participants.

Le projet éducatif de la section ski est consultable au secrétariat.

CONDITIONS À REMPLIR

- Avoir pris connaissance et adhéré au présent règlement ;
- Être membre de PYRÉNÉA SPORTS ;
- Être licencié de la Fédération Française de Ski (carte neige FFS) ;
- Être âgé de 6 ans avant le 1^{er} décembre 2020 ;
ou pour les enfants de moins de 6 ans, être accompagné d'un adulte référent (responsable légal, parent proche, ami), skieur ou non,
- S'être acquitté du montant de l'activité

Ces conditions doivent remplies auprès du secrétariat ouvert du mardi au vendredi de 14 heures à 18 heures.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES SORTIES

1. La première sortie est prévue courant décembre suivant l'enneigement (se renseigner au secrétariat du club).
2. Pour les enfants inscrits, les sorties sont obligatoirement encadrées par un moniteur.
3. Pour les adultes, non intéressés par l'encadrement, le club propose des sorties non encadrées (se renseigner au secrétariat). Dans ce cas PYRÉNÉA-SPORTS se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.
4. Organisation de la journée :

7h45	RDV à Pau, 5 Allée du Grand Tour Accueil, appel et montée dans le car
8h	Départ de Pau
8h15	RDV À Gan, arrêt de bus, avenue des Pyrénées (face au garage Mounat) Accueil, appel et montée dans le car, départ
8h00 à 9h15	Trajet jusqu'à la station (possibilité d'arrêt à Bielle)
9h15 à 9h45	Mise en tenue et collation
9h45 à 12h30	Pratique du ski ou snowboard par groupe de niveau
12h30 à 13h30 voire 14h	Déjeuner, repos Départ échelonné en fonction de la fatigue du groupe



14h à 16h30	Pratique du ski ou snowboard
16h30 à 16h50	Rangement du matériel, et changement de tenue, chargement du matériel dans les cars
16h50	Montée dans le car et appel
17h00 à 18h15	Trajet Arrêt à Bielle Arrêt à Gan à 18h
18h15 - 18h30	Arrivée, retour d'informations aux parents Fin d'activité

- Par respect pour les moniteurs et encadrants bénévoles, merci d'être à l'heure pour déposer et récupérer les enfants.

LES MODALITÉS TARIFAIRES

Adhésion et licence

- Tous les participants aux sorties samedi neige doivent s'acquitter du montant forfaitaire pour la saison complète 2020-21 (cf tarif ci-dessous)
- Tout élève, qui n'a jamais été licencié FFS, doit adhérer à Pyrénéa. Il peut bénéficier alors du pass découverte et de la gratuité pour le transport, les chaussures de ski, les skis, bâtons et casque et le forfait. Après cette journée, s'il souhaite participer aux activités de la saison, il devra s'acquitter du montant de l'activité (cf tarif ci-dessous)
- Un règlement en 1, 2, 3 ou 4 chèques est demandé en début de saison,
- Tous les compétiteurs devront s'acquitter d'un montant défini dans le forfait annuel pour les frais spécifiques liés à la compétition (matériel spécifique, collation, moniteur ESF pour entraînement spécifique, etc...)
- Toute demande de remboursement est exceptionnelle. Elle sera étudiée par le bureau et validée par les co-présidents

GESTION DES PRÉSENCES ET ABSENCES

- Afin de ne pas perturber la progression pédagogique et techniques, une présence assidue est souhaitée.
- Les enfants seront automatiquement inscrits tous les samedis.

Si l'enfant ne peut pas être présent un samedi, il faut impérativement signaler son absence au secrétariat du club avant le jeudi 17h00 pour permettre de réserver les cars en conséquence.



3. Si l'enfant est malade un samedi (absence non prévue avant jeudi 17h30), le responsable légal de l'enfant prévient les responsables de « samedi neige » par téléphone, SMS ou WhatsApp.
4. En cas d'annulation d'une sortie par le club, vous serez averti par email, SMS, ou WhatsApp. Un message sera mis sur le site www.pyreneasports.com et la page Facebook.

GESTION DU MATÉRIEL DE SKI

1. Les enfants doivent impérativement venir avec leur matériel, en bon état, à leur taille et adapté à leur niveau.
2. Le port du casque est obligatoire.
Le port de la dorsale et de protège poignets sont obligatoires pour la pratique du snow.
Le port de la dorsale est obligatoire en ski compétition
Le port de la dorsale est obligatoire en ski freestyle.
Le port et du short de protection est recommandé pour la pratique du snow et en ski freestyle
Le port de la dorsale est recommandé pour la pratique du ski loisir.
3. Aucune location ne sera faite par l'intermédiaire des moniteurs.
4. Les moniteurs ne sont pas autorisés à modifier les réglages des fixations, ceux-ci doivent être réalisés avant le début de la saison par un professionnel.
5. Les responsables légaux de l'enfants doivent prévoir des vêtements adaptés aux conditions de météo et des vêtements de rechange secs pour le retour.
6. Pour le car, il est fortement conseillé de rassembler ski, bâtons et chaussures dans une ou des housses nominatives.
7. Pour plus de confort, le casque et les gants ne seront pas mis dans les soutes du car.
Le matériel et l'équipement doivent être marqués (ski, bâtons, chaussures, casque, vêtements, gants, bonnet...).
8. En cas de perte, s'adresser au club. Chaque enfant est responsable de son matériel et le club ne pourra être tenu responsable, en cas de perte, vol ou détérioration.

LOCATION DES BLOUSONS COMPÉTITIONS

1. Le responsable légal règle soit les frais de location et de caution pour la saison 2020-21 en début de saison, soit les frais d'achat du blouson.
2. En fin de saison et en cas de location du blouson, le responsable légal doit rapporter le blouson lavé au secrétariat du club. Si le blouson est en bon état, la caution est restituée au responsable légal.

GESTION DES REPAS



1. Les enfants doivent apporter un pique-nique.
2. Aucun enfant n'est autorisé à acheter son repas en station
3. Le déjeuner sera pris au Chalet Pyrénéa de Gourette sous la responsabilité des moniteurs
4. Pour les enfants de moins de 6 ans, le repas sera pris avec le groupe, sous la responsabilité du parent ou adulte référent présent.
5. Les enfants peuvent également apporter des barres céréales ou confiseries pour grignoter dans la journée.
6. Une collation (boisson et biscuit) fournie par le club, est distribuée au chalet, le samedi matin avant d'aller skier
7. Pour les enfants malades en car, il est conseillé d'éviter les boissons lactées ou jus de fruits au petit déjeuner et de préférer le thé.

STAGE

Durant les vacances scolaires de février un stage de ski est prévu. S'adresser au secrétariat du club pour les dates et tarifs.

Hughes CARRÉ
et Isabelle MERCADER
Référents section ski

